

GV2
88

ORIGINAL



7- Formulaire de Liste des Bénéficiaires effectifs du marché public ou de la concession

Date: 19 Février 2026

Code / Identifiant du marché *BMPAD-2526-FP-AORN-F-1/03/01*

Objet du marché : Pour l'acquisition de Quatre (4) Véhicules (3 de type fermé 4X4 et 1 de type Pickup Double Cabine 4X4) pour le Fonctionnement du BMPAD

Nom de l'entreprise soumissionnaire : SUNAUTO S.A.

Numéro de tel du soumissionnaire/l'entreprise : 3701-4646 Email : nadya@sunauto.net

Personne de contact : Jean-Marc APOLLON Numéro de tel : 3702-1616

Email : seize@sunauto.net

Statut du soumissionnaire :

- Entreprise individuelle Propriétaire Nom et Prénom du
- Société en nom collectif
- Société anonyme
- Autre (Préciser) : _____

Monsieur Fils Aime Ignace SAINT FLEUR
Directeur Général
Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous soumettons les noms des personnes physiques qui seront les bénéficiaires effectifs de ce marché public ou de cette concession¹ :

NOM ET PRENOM	NATIONALITE	IDENTIFICATION Ninu/passeport valide	Adresse professionnelle	Responsabilité / % Part Dans l'Entreprise
Daniel Gérard Rouzier	Haïtienne	1007793723	Tabarre 45	Président / 45.5%
Jean-Marc Apollon	Haïtienne	1007793141	Tabarre 45	Trésorier / 18.25%
Pierre J.L.S Fabrice Rouzier	Haïtienne	1007793238	Tabarre 45	Secrétaire / 18.42%
Michel Apollon	Haïtienne	1059952369	Tabarre 45	Membre / 10.33%
Maryline Vorbe	Haïtienne	1333881727	Tabarre 45	Membre / 2.5%
P.M.D. Stefan A. Rouzier	Haïtienne	1007799335	Tabarre 45	Membre / 5%

Nous certifions que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts, sous peine de voir notre offre écartée ou, au cas où le marché ou la concession nous aurait été confié (e), de résiliation, à nos risques et à nos frais.

Nom et Prénom : Jean-Marc APOLLON En qualité de : Directeur Commercial / SUNAUTO S.A.

¹Le tableau pourra être reproduit le cas échéant afin de fournir une liste exhaustive. Voir les articles 1 ; 2 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 et 6 du Décret du 21 octobre 2021 établissant l'obligation de présenter des informations permettant d'identifier les Bénéficiaires effectifs des Marchés publics et des Concessions